

La grande traque des élevages clandestins

Un cochonglier (sanglier croisé), certainement échappé d'un élevage, a été abattu dans le Vaucluse et deux élevages clandestins démantelés dans les Alpilles

Un cochonglier, animal issu du croisement d'un sanglier et d'un cochon, a été abattu le 21 février dernier par les gardes de l'Office national de la chasse. "C'est la police municipale de Morières-les-Avignon qui, constatant la présence de 3 sangliers peu craintifs traînant à proximité des routes et des habitations, nous a alertés. On a abattu le premier animal, vers 19 heures, à proximité du panneau d'entrée de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne où il mangeait des racines", précise le garde chef principal de l'ONC de Vaucluse M. Laboureau.

L'animal affichait une vingtaine de kilos et présentait toutes les caractéristiques du cochonglier. "Le problème avec ces animaux c'est qu'ils sont habitués à l'homme et représentent d'autant plus un danger qu'ils ne fuient pas. Ils viennent même brouter à proximité des habitations et des routes, au risque de provoquer des accidents. L'autre caractéristique de cette race, c'est sa taille. La bête que nous avons tuée pesait une vingtaine de kilos et avait encore ses rayures de marcassin alors que dans la nature elle perd cette robe aux environs de 10 kg. Les animaux issus de croisement deviennent plus gros et surtout se reproduisent plus rapidement que les sauvages", ajoute le garde-chef principal.

Une trentaine de petits en 3 ans

Alors l'ONC mène la traque à ces animaux risquant de venir grossir un cheptel déjà trop fourni et endommageant les



Les cochongliers, qui résultent du croisement entre un sanglier et un cochon, peuvent devenir semi-domestiques, et parfois attaquer l'homme (Photo Ange Esposito)

cultures. Pour preuve, des battues avaient été organisées par anticipation cette année sur décision préfectorale. Dans le Var la situation était telle que le sanglier a même été classé dans la catégorie des animaux nuisibles. Et le problème est

d'autant plus sensible comme le souligne le garde-chef, "qu'un couple de cochonglier peut donner une trentaine de petits en 3 ans". L'enjeu est aussi d'éviter toute pollution génétique avec ses animaux.

Une harde à la Courtine

"En ce qui concerne l'animal tué dernièrement, et sachant qu'il y en a au moins un autre encore en liberté, certainement une mère, nous menons l'enquête sur sa provenance. Je pense cependant que ces animaux étaient la propriété d'un particulier et qu'ils se sont tout simplement échappés. Nous suivons aussi de près les élevages clandestins de sangliers de pure race. On sait que cela existe, d'ailleurs mes collègues des Bouches-du-Rhône ont découvert deux élevages clandestins dans les Alpilles. Il y a deux ans nous avons fait fermer deux élevages vauclusiens que nous jugions suspects", ajoute M. Laboureau.

Pour le garde-chef, s'il y a des élevages clandestins, c'est qu'il y a des lâchers. "Je pense que la situation est claire en ce moment en Vaucluse. Les chasseurs ont compris, il n'y a pas de lâcher de sangliers", poursuit notre interlocuteur. Pas de lâcher en Vaucluse mais, les sangliers ne connaissant pas les frontières administratives, il y a tout de même des chances qu'ils mettent les pattes dans notre département. Il y a quelques mois une harde avait investi un bâtiment industriel de la zone de Courtine à Avignon et les policiers avaient dû engager une véritable bataille pour les faire déguerpir. On dit que ces animaux venaient d'un département voisin.

Rappelons que même la seule détention de sanglier est soumise à autorisation préfectorale et que les contrevenants risquent des amendes délictuelles pouvant aller jusqu'à 60 000 F. **Jean-Luc Parpaleix**

Il y a moins de sangliers en Vaucluse

► Si l'on se penche sur le tableau de chasse réalisé cette année par les chasseurs, il semble que le nombre de sangliers diminue en Vaucluse. Durant la saison 1999-2000, environ 5 400 bêtes ont été abattues contre 7 000 la saison précédente. Pour la seule région du Ventoux, c'est une diminution de 50 % d'une année sur l'autre qui a été constatée avec cette année un millier de sangliers tués.

Cette maîtrise de la population relève de deux actions menées par la fédération départementale de chasse. L'une procède d'une ouverture anticipée au 15 août. "Et nous allons très certainement renouveler auprès de la préfecture une demande d'ouverture anticipée cette année encore. Cela permet d'éviter de gros dégâts dans les vignes" précise le directeur de la fédération de chasse Jean Marchioro. Par ailleurs, et dès 1997 face à la surpopulation, la fédération avait demandé à la préfecture d'interdire tous lâchers de sangliers dans le département.